



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 28 janvier 2026
à 19h00**

COMMUNE DE BOURNAND
Département de la Vienne (86)
Arrondissement de CHÂTELLERAULT
Canton de LOUDUN

En l'an deux mille vingt-six le vingt-huit janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du vingt-et-un janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la salle BASILIC, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21/01/2026

La Maire constate que le quorum est atteint : OUI

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Présents : Mrs et Mmes, Patricia CHAMPIGNY, Jean-Jacques BOURREAU, Thierry D'HUEPPE, Pascal LAFOIS, Nadia MONTEIL, Christine NOTERDAME, Marie-Christine VERLOMME.

Absents excusés : Benjamin MAILLET, Marie-Françoise AUBERT, Stéphane DELACOTE-VAULTIER, Emilie GANDIER, Alexandre GERMAIN, Audrey DUVERGER PRINET.

Pouvoir : Audrey DUVERGER PRINET donne pouvoir à Mme Patricia CHAMPIGNY.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été effectué à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de séance.

Secrétaire de séance : Nadia MONTEIL

Madame la Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2025
- 2/ OCIH Devis plaque protection école de Bournand
- 3/ SOREGIES - Convention accompagnement pour la transition énergie climat
- 4/ Ville de Loudun - Convention de co-financement « Accueil de Loisirs de 0 à 17 ans » pour l'année 2026
- 5/ Association Départementale de sécheresse - Demande de subvention 2026
- 6/ Banque Alimentaire - Demande de subvention 2026
- 7/ Demande de sortie d'un élève de maternelle par le portillon de la cour des classes élémentaires.
- 8/ Groupe SIMIE - Alarme école PPMS
- 9/ Groupe SIMIE - Alarme école INCENDIE - école maternelle
- 10/ Groupe SIMIE - Elaboration d'un plan évacuation-intervention - école maternelle
- 11/ ODPP - Devis Alarme intrusion Atelier
- 12/ ODPP - Devis Vidéo protection Atelier
- 13/ ODPP - Devis Alarme Mairie
- 14/ AIRGEO - devis Contrat maîtrise œuvre - parkings RUE ROBIN DE LA HAYE et RUE EMILE BOMBARDIER
- 15/ AIRGEO - devis relevés topographiques - parkings RUE ROBIN DE LA HAYE et RUE EMILE BOMBARDIER
- 16/ Devis broyage pour 80 heures
- 17/ Validation du plan de financement et devis - projet rénovation des logements RUE EMILE BOMBARDIER

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2025

Madame La Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025 :

N'ayant pas de remarques, le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2026_01_01

2/ OCIH - DEVIS PLAQUE PROTECTION ECOLE DE BOURNAND

Madame la Maire propose au conseil municipal un devis de l'entreprise OCIH – 86130 Saint-Georges-Les-Baillargeaux n° AB 4398 en date du 02/12/2025 pour des travaux de fourniture et pose d'une plaque en tôle acier sur le portillon de l'école élémentaire d'un montant de 957,00 € HT soit 1 148,00 € TTC.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à 8 voix pour, le devis de l'entreprise OCIH – 86130 Saint-Georges-Les Baillargeaux

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_01_02

3/ SOREGIES - CONVENTION ACCOMPAGNEMENT POUR LA TRANSITION ENERGIE CLIMAT

Madame la Maire propose aux élus de renouveler la convention « Accompagnement d'Energie Patrimoine Bâti » qui est arrivée à échéance le 31/12/2025 et propose la reconduction de cette convention qui s'intitule désormais « Convention Transition Energie Climat ».

Cette convention permet, lors de travaux de rénovation avec des entreprises certifiées « RGE », de récupérer des primes sur les travaux d'économie d'énergie.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants ;

Considérant que des projets de rénovation énergétique sont éligibles sur la commune de Bournand
Considérant que ces travaux de rénovation énergétique représentent à terme des économies financières et énergétiques ;
Considérant que la recherche de financement demeure une priorité pour la collectivité ;
Considérant que le dispositif des C.E.E. est une source de financement possible pour des travaux de rénovation.
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Bournand de signer cette convention de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.) ;

La convention est signée entre la Commune de Bournand, nommée « la Collectivité » et Sorégies 78 avenue Jacques Cœur 86000 POITIERS, nommée « Sorégies » et le Syndicat Energies Vienne 78 avenue Jacques Cœur 86000 POITIERS, nommée « Le Syndicat ».

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à 8 voix pour, la convention « Accompagnement d'Energie Patrimoine Bâti » et propose la reconduction de cette convention qui s'intitule désormais « Convention Transition Energie Climat ».

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_01_03

4/ VILLE DE LOUDUN - CONVENTION DE CO-FINANCEMENT « ACCUEIL DE LOISIRS DE 0 A 17 ANS » POUR L'ANNEE 2026

La présente délibération a pour objet la signature de la convention co-financement « Accueil de loisirs de 0 à 17 ans ». pour l'année 2026.

Cette convention définit les principes suivants :

- ↳ contribuer au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus par des contrats d'objectifs et de cofinancement
- ↳ favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - * une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
 - * la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants
 - * la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions
 - * une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- ↳ Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et de la responsabilité des plus grands.

La convention doit être signée avec la ville de Loudun pour permettre aux enfants de la commune de bénéficier de tarifs préférentiels lorsqu'ils utilisent les services de « l'accueil de Loisirs de 0 à 17 ans » sur la période des vacances scolaires, à hauteur de 20 jours par an et par enfant La commune s'engage à verser une participation à la ville de Loudun à hauteur de 25 % du prix de revient sur la base de fréquentation. Le versement de cette participation s'effectuera qu'à l'année N+1.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à 8 voix pour, la convention de co-financement « Accueil de loisirs de 0 à 17 ans » pour l'année 2026 avec la ville de Loudun.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Mme la Maire propose aux élus une demande de subvention de l'Association De Sècheresse 2003 (ADS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

Vu la demande de subvention de l'association ADS, qui demande une subvention de 80 €

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal refuse à 8 voix contre, la demande de subvention de l'Association De Sècheresse 2003 (ADS).

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Mme la Maire propose aux élus une demande de subvention de la Banque Alimentaire de la Vienne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

Vu la demande de subvention de la Banque Alimentaire de la vienne, qui demande une subvention de 0,40 € par habitants, soit pour 874 habitants (recensement 2025) un montant de 349,60 €.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal refuse à 8 voix contre, la demande de subvention de Banque Alimentaire de la Vienne.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Madame le Maire présente aux élus une demande écrite d'un parent d'élève.

La demande est pour la sortie (16h30) d'un élève de petite section de maternelle par le portillon de la cour des classes élémentaires situé rue Robin de la Haye.

Cette demande est justifiée par le fait que l'enfant est récupéré par le grand-père qui est physiquement indisposé à récupérer l'enfant – Rue Emile Bombardier : route traversante entre le parking et l'école et la personne marchant en canne.

Pour rappel, la sortie des enfants de maternelle se fait devant la porte de la classe concernée – rue Emile BOMBARDIER. La maîtresse laisse partir l'enfant avec la personne désignée responsable.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal refuse à 8 voix contre, la demande de sortie d'un élève de maternelle par la cour des classes élémentaires - rue Robin de la Haye.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_01_07

8/ GROUPE SIMIE – ALARME ECOLE PPMS

Madame le Maire propose aux élus un devis de l'entreprise Groupe SIMIE – Echiré, n° DV002844 du 19 janvier 2026, d'un montant de 3 546,08 € HT soit 4 255,30 € TTC, pour la mise en place d'une alarme intrusion PPMS Radio dans l'ensemble de l'école de la commune.

Cette alarme, obligatoire vient compléter et intégrer le Plan Particulier de Mise en Sécurité établi par la directrice.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à 8 voix pour le devis n°DV002844 de l'entreprise Groupe SIMIE – Echiré.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_01_08

9/ GROUPE SIMIE – ALARME INCENDIE ECOLE MATERNELLE

Madame le Maire propose aux élus un devis de l'entreprise Groupe SIMIE – Echiré, n° DV002847 du 19 janvier 2026, d'un montant de 1 477,98 € HT soit 1 773,58 € TTC, pour la mise en place d'une alarme incendie dans l'école maternelle de la commune.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à 8 voix pour, le devis n° DV002847 de l'entreprise Groupe SIMIE – Echiré.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_01_09

10/ GROUPE SIMIE – PLAN D'INTERVENTION/EVACUATION ECOLE MATERNELLE

Madame le Maire propose aux élus un devis de l'entreprise Groupe SIMIE – Echiré, n° DV002849 du 19 janvier 2026, d'un montant de 659,70 € HT soit 791,64 € TTC, pour la mise en place d'un plan d'intervention/évacuation dans l'école maternelle de la commune.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à 8 voix pour, le devis n° DV002849 de l'entreprise Groupe SIMIE – Echiré.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_01_10

11/ ODPP – ALARME INTRUSION - ATELIER

Madame le Maire propose aux élus un devis de l'entreprise ODPP – Poitiers, n° DV25102305 du 7 octobre 2025, d'un montant de 3 143,93 € HT soit 3 772,71 € TTC, pour la mise en place d'une alarme intrusion dans l'atelier communal.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à 8 voix pour, le devis n° DV25102305 de l'entreprise ODPP – Poitiers.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_01_11

12/ ODPP - ALARME SYSTEME VIDEOPROTECTION - ATELIER

Madame le Maire propose aux élus un devis de l'entreprise ODPP – Poitiers, n° DV25102306 du 7 octobre 2025, d'un montant de 1 122,12 € HT soit 1 346,54 € TTC, pour la mise en place d'un système de vidéoprotection pour l'atelier communal.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à 7 voix pour, à 1 voix contre, le devis n° DV25102306 de l'entreprise ODPP – Poitiers.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_01_12

13/ ODPP - ALARME INTRUSION - MAIRIE

Madame le Maire propose aux élus un devis de l'entreprise ODPP – Poitiers, n° DV25102304 du 7 octobre 2025, d'un montant de 2 898,00 € HT soit 3 477,60 € TTC, pour la mise en place d'une alarme intrusion dans la mairie.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à 8 voix pour, le devis n° DV25102304 de l'entreprise ODPP – Poitiers.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_01_13

14/ AIRGEO - DEVIS CONTRAT MAITRISE ŒUVRE - PARKINGS RUE ROBIN DE LA HAYE ET RUE EMILE BOMBARDIER

Madame le Maire propose aux élus une convention pour contrat de maîtrise d'œuvre de l'entreprise AIRGEO – Thouars, du 14 janvier 2026, d'un montant total de 6 200,00 € HT soit 7 440,00 € TTC, pour l'aménagement des parkings rue Robin de la Haye et rue Emile Bombardier.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal refuse à 2 voix pour, à 5 voix contre et 1 voix abstention, le devis AIRGEO – Thouars, du 14 janvier 2026, pour le contrat de maîtrise d'œuvre.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_01_14

15/ AIRGEO - DEVIS RELEVES TOPOGRAPHIQUES - PARKINGS RUE ROBIN DE LA HAYE ET RUE EMILE BOMBARDIER

Madame le Maire propose aux élus un devis n° D26013289-260049 de l'entreprise AIRGEO – Thouars, du 15 janvier 2026, d'un montant total de 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC, pour un relevé topographique pour l'aménagement des parkings rue Robin de la Haye et rue Emile Bombardier.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal refuse à 0 voix pour, à 7 voix contre et 1 voix abstention, le devis AIRGEO – Thouars, du 14 janvier 2026, pour le devis de relevés topographique.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Madame le Maire propose aux élus deux devis de broyage pour 80 H sur la commune de Bournand.

- Un devis de l'entreprise GUITEL – Vézères, du 23 janvier 2026, d'un montant total de 5 600,00 € HT soit 6 720,00 € TTC, pour 80 h de broyage.
- Un devis de l'entreprise DUCROS – Vézères, n° du devis 26008 du 27 janvier 2026, d'un montant total de 4 000,00 € HT soit 4 800,00 € TTC, pour 80 h de broyage.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal reporte au prochain conseil le choix du devis pour 80 h de broyage.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_01_16

17/ VALIDATION DU PROJET « REHABITATION ET RENOVATION ENERGETIQUE » DE QUATRE APPARTEMENTS - RUE EMILE BOMBARDIER » ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

Suite à la déclaration sans suite du marché public « rénovation énergétique de la mairie, de l'école maternelle et de quatre logements » en décembre 2025, projet réétudié pour 2027-2028, il est important de prévoir le projet de réhabilitation des quatre appartements situés au-dessus de la mairie (1 rue Emile Bombardier).

Les objectifs étant clairement identifiés pour cette « tranche » de travaux et l'enjeu pour la commune de relouer les appartements fin 2026 – début 2027. Les loyers n'étant pas perçus depuis déjà deux ans.

VU le guide des aides financières de l'Etat et notamment les critères de travaux éligibles pour la DETR et la DSIL.

VU l'article R2121-5 du code de la commande publique précisant que le **seuil maximum** pour lequel la publicité et la mise en concurrence préalables sont dispensées est de **100 000€ HT**.

VU les prescriptions du SDIS et de l'UDAP concernant les travaux envisagés pour ce projet.

VU l'ensemble des estimations transmises par différentes entreprises permettant d'établir un chiffrage pour le plan de financement prévisionnel.

VU l'audit énergétique effectué sur les quatre appartements situés au-dessus de la mairie – 1 rue Emile Bombardier

Considérant les objectifs suivants :

1. Réfection de l'isolation des murs par l'intérieur avec un isolant adapté
2. Réfection des installations de chauffage (électrique)
3. Réfection des menuiseries abîmées/hors usage
4. Peintures murs et plafonds
5. Aménagements des cuisines et salles de bain

Madame le Maire propose au Conseil de valider ce projet pour l'année 2026, de valider les enveloppes budgétaires par lots et de rattacher ce projet à l'opération d'équipement N°191 CHAUFFAGE ISOLATION BÂTIMENTS.

LOT 1 - MENUISERIES ET SERRURERIES	25 000,00 €
LOT 2 - CLOISONS ISOLATION VENTILATION	35 000,00 €
LOT 3 - SOLS ET FAIENCES	16 000,00 €

LOT 4 - PEINTURES	82 000,00 €
LOT 5 - ELECTRICITE	18 000,00 €
LOT 6 - PLOMBERIE ET SANITAIRES	4 500,00 €
TOTAL HT	180 500,00 €

Madame le Maire propose également de prévoir un aléa (imprévus travaux) (entre 5 et 10% du coût total HT. Ce montant peut être est compris lors des demandes de subventions à l'Etat.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant afin de demander les subventions suivantes :

DETR/DSIL	73 120,00 €	SOIT 40,00%
Schéma départemental de l'habitat	48 000,00 €	SOIT 26,26%
Syndicat énergie vienne	13 662,50 €	SOIT 25,00%

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont accessibilité	dont rénovation énergétique
Maîtrise d'œuvre		A proratiser le cas échéant		
Agence des territoires de la Vienne	Agence des territoires de la Vienne	2 300,00 €		
Sous-total MOE/etudes (HT)		2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions		A détailler le cas échéant		
LOT 1 - MENUISERIES ET SERRURERIES		25 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
LOT 2 - CLOISONS ISOLATION VENTILATION		35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
LOT 3 - SOLS ET FAIENCES		16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
LOT 4 - PEINTURES		82 000,00 €	0,00 €	0,00 €
LOT 5 - ELECTRICITE		18 000,00 €	0,00 €	7 650,00 €
LOT 6 - PLOMBERIE ET SANITAIRES		4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL HT		180 500,00 €	0,00 €	54 650,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		180 500,00 €	0,00 €	54 650,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		182 800,00 €	0,00 €	54 650,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR/DSIL			73 120,00 €	40,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental	Schéma départemental de l'habitat		48 000,00 €	26,26%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		121 120,00 €	66,26%
Autres aides non publiques	Syndicat énergie vienne		13 662,50 €	25,00%
à préciser				0,00%
Sous-total autres aides non publiques			13 662,50 €	7,47%
Part de la collectivité	Fonds propres		48 017,50 €	26,27%
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		48 017,50 €	26,27%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			182 800,00 €	

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à 8 voix pour, le plan de financement pour la réhabilitation des quatre appartements situés au-dessus de la mairie (1 rue Emile Bombardier), avec un aléa de 5 % pour travaux supplémentaires.

Et mandate madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

SEANCE DU 28 JANVIER 2026 LEVEE A 21 H 30

Date du prochain conseil le 25 février 2026 à 19 h 00

La secrétaire de séance

Nadia MONTEIL



La Maire

Mme Patricia CHAMPIGNY



THE HISTORY OF THE

REIGN OF

100

100

